



15ème législature

Question N° : 43974	De M. Nicolas Forissier (Les Républicains - Indre)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse >Demande de retour à 90 km/h	Analyse > Demande de retour à 90 km/h.
Question publiée au JO le : 01/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les limitations de vitesse à 80 km/h. En effet, cette décision, prise le 1er juillet 2018 par le Gouvernement, ne se révèle pas efficace pour diminuer l'accidentologie. Les études font état d'un plus grand nombre d'excès de vitesse lorsque celle-ci est limitée à 80 km/h sur les routes. C'est à ce titre que le président du département de l'Indre a décidé, le 17 janvier 2022, de réinstaller les panneaux limitant la vitesse à 90 km/h sur un certain nombre d'axes majeurs quand les conditions de sécurité sont favorables. Cette nouvelle est très bien accueillie par la population du département en majorité rurale et pour qui la voiture est une nécessité. Il lui demande si, dans cet esprit, le Gouvernement entend rétablir la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur les routes nationales.